



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à 10h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : GUITARD Jean-Pierre

Date de convocation : 24/02/2022

Membres en exercice : 134

Présents : 101

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Référence DIEGE : 2022-26-03-18

Objet : Indemnité pour la gestion du SIVU des communes de BELLECHASSAGNE, CHAVEROCHE, LIGNAREIX, SAINT-FREJOUX et SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX - Année 2021

Monsieur le Président rappelle qu'une convention du 10 octobre 1994 permet au SIVU des communes de BELLECHASSAGNE, CHAVEROCHE, LIGNAREIX, SAINT-FREJOUX et SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX de bénéficier de l'assistance administrative, financière et technique du Syndicat de la Diège.

Dans cette convention le Syndicat s'engage à avancer les frais de gestion courante. Pour l'année 2021, ces frais s'élèvent à :

2 392 €

Cette somme correspond aux frais de coordination de l'agent et au carburant pris au magasin du Syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Autorisent Monsieur le Président à émettre un titre de recette représentant le montant des frais engagés par le Syndicat pour le compte du SIVU pour l'année 2021.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 26/03/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

